

A l'horizon 2012

ROMAINVILLE / BOBIGNY

Un nouveau centre de traitement multifilière des déchets ménagers du SYCTOM

LE FUTUR CENTRE DE TRAITEMENT MULTIFILIERE ROMAINVILLE / BOBIGNY COMPORTERA :

UN PROJET INNOVANT

La méthanisation ouvre de nouvelles perspectives en matière de traitement des déchets ménagers : ce procédé permet, à partir d'un traitement biologique de la partie fermentescible des ordures ménagères, de produire de l'énergie sous forme de biogaz et du compost pour l'agriculture. Le plan départemental d'élimination des déchets ménagers de la Seine-Saint-Denis prévoit deux installations de ce type.

RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

Sur le site de Romainville/Bobigny, le projet consiste à remplacer l'actuel centre de transfert des ordures ménagères qui ne permet pas de traiter celles-ci sur place, par une unité associant tri, recyclage, valorisation énergétique et agronomique, pour traiter les déchets suivant leur nature.

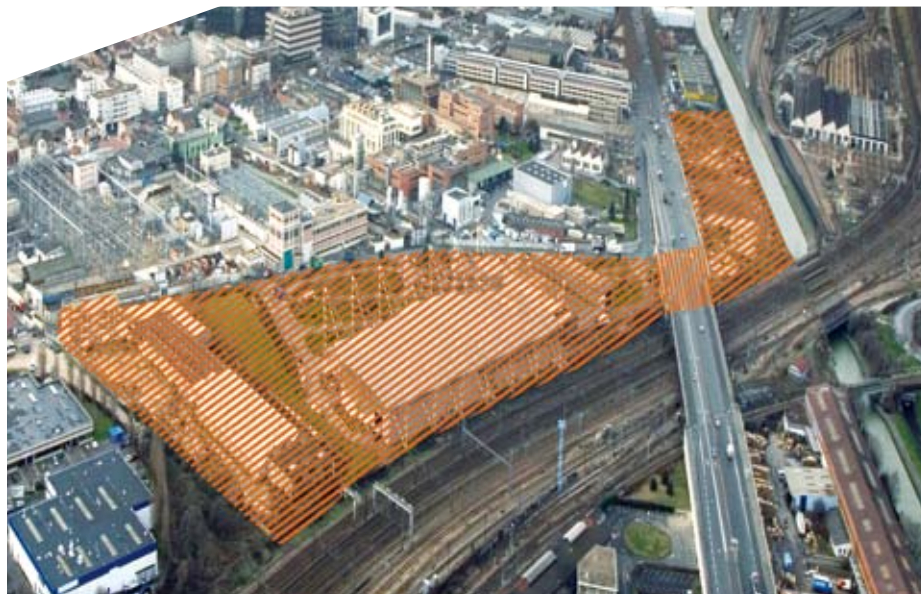
INSCRIT DANS LA LUTTE CONTRE LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Le projet permettra en outre d'utiliser le canal, à raison de 5 péniches par jour, pour transporter les produits issus du tri et de la méthanisation, évitant ainsi le trafic de 16 000 camions gros porteurs par an autour du centre. Pour cela, ce dernier sera relié au futur port de fret de Bobigny par un tunnel

➤ Ce projet s'inscrit ainsi pleinement dans la stratégie développée par le SYCTOM de l'Agglomération parisienne en matière de prévention et de tri des déchets en amont, de diversification des modes de valorisation et de lutte contre les gaz à effet de serre.

- Une unité de tri des collectes sélectives d'une capacité de 30 000 t/an.
- Une unité de pré-tri des objets encombrants de 60 000 t/an.
- Une unité de tri-méthanisation des ordures ménagères et refus de tri des collectes sélectives, pour une capacité de 322 500 t/an (en entrée de chaîne de tri), dont 100 000 à 150 000 t seront méthanisées pour produire du biogaz et du digestat.

➤ Le digestat sera traité pour produire du compost destiné à enrichir les sols agricoles. Son transport sera assuré dans de bonnes conditions environnementales en privilégiant la voie fluviale. Le biogaz sera valorisé dans une démarche environnementale optimisée pour produire de la chaleur pour le chauffage urbain et de l'électricité.



UNE INTÉGRATION URBAINE DE QUALITÉ

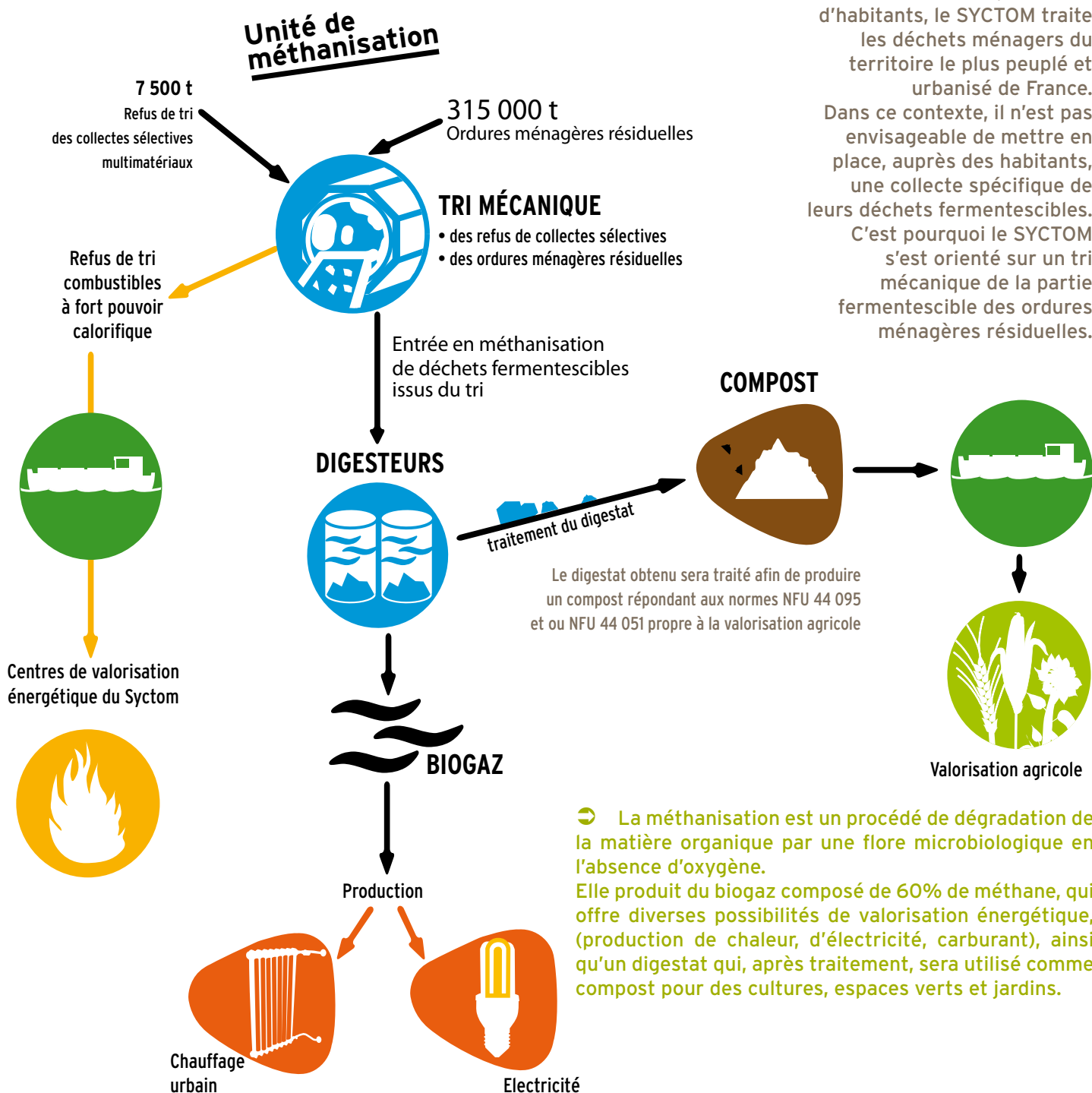
Le centre sera réalisé selon la démarche de Haute Qualité Environnementale et bénéficiera d'une intégration architecturale et paysagère exemplaire. Comme pour toutes les réalisations du SYCTOM, une Charte de Qualité environnementale a été signée avec les communes d'accueil de ce futur centre, garantissant ainsi les conditions de qualité, de sécurité de protection de l'environnement qui seront mises en œuvre dès la construction et pendant toute la période d'exploitation de l'installation.

LA QUALITÉ DE VIE DES RIVERAINS PRÉSERVÉE

L'ensemble des opérations de manquement et de traitement des déchets s'effectuera dans des locaux fermés protégeant le voisinage et l'environnement d'éventuelles nuisances (bruit, odeurs...). Un groupe de sentinelles composé de riverains volontaires suivra activement la réalisation et le fonctionnement du futur centre.

➔ Courant 2012

L'UNITÉ RÉCEPTIONNERA 315 000 TONNES DE DÉCHETS MÉNAGERS RÉSIDUELS ET 7 500 TONNES DE DÉCHETS ISSUS DES COLLECTES SÉLECTIVES SOIT 322 500 TONNES/AN.



➔ Au service de 5,5 millions d'habitants, le SYCTOM traite les déchets ménagers du territoire le plus peuplé et urbanisé de France. Dans ce contexte, il n'est pas envisageable de mettre en place, auprès des habitants, une collecte spécifique de leurs déchets fermentescibles. C'est pourquoi le SYCTOM s'est orienté sur un tri mécanique de la partie fermentescible des ordures ménagères résiduelles.

➔ La méthanisation est un procédé de dégradation de la matière organique par une flore microbologique en l'absence d'oxygène.

Elle produit du biogaz composé de 60% de méthane, qui offre diverses possibilités de valorisation énergétique, (production de chaleur, d'électricité, carburant), ainsi qu'un digestat qui, après traitement, sera utilisé comme compost pour des cultures, espaces verts et jardins.

ROMAINVILLE / BOBIGNY : UN FUTUR PORT DE FRET

Le futur port de fret, projet porté par les villes de Bobigny et de Paris, le Port autonome de Paris, le SITOM93 et le Conseil général de Seine-Saint-Denis, verra le jour à Bobigny, en limite de Romainville. Pour relier le futur centre de traitement multifilère à ce port, un tunnel devra être creusé sous la RN3. Cette opération d'envergure s'effectuera dans le contexte de requalification urbaine des quartiers alentour. Le développement du transport fluvial s'accompagnera d'une limitation de la circulation routière, avec 60 camions gros porteurs évités chaque jour, et des nuisances associées dans le secteur.